

**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau**

Affaire suivie par : Jehanne BONSIGNOUR
Tel : 04 90 30 56 78
Mél : jehanne.bonsignour@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le **24 MAI 2023**

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : franchissement de 3 passages à gué sur le torrent de Valonge et le ravin du Buis sur la commune de LA PALUD SUR VERDON – courrier d'accord

Référence : 0100019268

Monsieur,

En date du 7 avril 2023, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant des franchissements de 3 passages à gué sur le torrent de Valonge et le ravin du Buis pour des travaux forestiers sur la commune de LA PALUD SUR VERDON. Pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré en date du 24 avril dernier.

Un accord est donné à votre déclaration en application de l'article R.214-35 du code de l'environnement. Vous pouvez donc entreprendre ce chantier conformément au dossier déposé et aux prescriptions définies dans le précédent courrier.

Les services de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) des Alpes-de-Haute-Provence, sont prévenus quinze jours avant le démarrage des travaux, pour fixer les modalités de préservation des milieux aquatiques, et si besoin fixer une date de réunion de démarrage du chantier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Copie : - OFB
- EPAGE Verdon PNRV

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint,

Vincent MAYEN

Société TRIBOULET
Monsieur Benoit TRIBOULET
854 route des Héritiers
84410 BEDOIN